

# Procès-Verbal

## Conseil Municipal du 13 février

Mardi 13 février 2024 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

**Présents :** Mme DUTHEIL Bernadette, M. MILLON Julien, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, M. DORCHIE Sébastien, Mme BANVILLET Cécile, M. ROCHE Denis et Mme COUPERIER Julie.

**Absents :** Mme CHAUFOR Sandrine.

**Excusés :** M. MANNEVILLE Raphael qui a donné procuration à M.MILLON Julien.

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

### **1. Approbation du procès-verbal du 13 décembre**

Madame Le Maire revient sur les délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal et fait voter le procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil du 13 décembre est approuvé à l'unanimité.

### **2. Informations générales**

#### **• Radar pédagogique**

Mme le Maire informe le Conseil que le plateau ralentisseur a été fait route de Chauriat, et que le radar pédagogique n'a plus forcément d'intérêt de rester à cet endroit. Après discussion, le Conseil suggère de laisser encore quelques temps le radar pédagogique à sa place actuelle, puis de le déplacer soit route de Tinhlat, soit route de Billom. La décision sera prise en accord avec le service des routes.

#### **• Fouilles archéologiques**

La commission de travaux s'est réunie pour étudier les deux devis reçus pour les fouilles archéologiques : INRAP et EVEHA. La commission a choisi de retenir le devis le moins élevé, celui de l'INRAP, ce choix va être proposé à la DRAC qui décidera de valider ou non le choix de la commission. La DRAC a un mois pour donner son avis.

- **Nettoyage de l'étang**

Mme le Maire demande au Conseil s'il souhaite remettre en place une journée nettoyage pour l'étang en partenariat avec le SBA, le conseil approuve l'idée de Mme le Maire qui propose de faire à ce moment-là le nettoyage de l'étang en même temps que l'inauguration des « espaces sans tabac » mis en place en partenariat avec la ligue contre le cancer. Ceux-ci seront situés au city stade vers l'étang et à l'aire de jeux place de la lune. La date est fixée pour le samedi 4 mai.

- **Station d'épuration**

Mme le Maire informe que la commune a reçu un arrêté informant du lever des blocages pour les permis de construire. Les travaux de la station d'épuration débuteront début avril, une réunion aura lieu prochainement avec les différents acteurs de la réhabilitation de la station d'épuration.

- **Fort Villageois**

Suite à la dernière réunion de l'AFVA, Mme HUGUET et M. DORCHIES ne sont pas sûrs de l'intérêt pour la commune de continuer à l'AFVA, en effet le but du nouveau conservatoire des forts est d'être national ce qui implique moins d'attention pour les « petits villages de fort » de la région. Mme le Maire propose de laisser passer un peu de temps pour voir si la commune adhère ou non de nouveau à l'association.

- **Litige rue du Pré Bâtier**

Suite aux travaux effectués pour la traverse de bourg, le trottoir communal n'est toujours pas remis en état (tranchée non rebouchée) et les dommages de M. CHAPUIS (fissuration mur/ affaissement) ainsi que ceux de son voisin M. BOUCHAUDY (affaissement mur/ traction sur portail) peuvent s'aggraver si rien n'est fait rapidement. Suite à la rencontre de Mme le Maire avec M. CHAPUIS, son expert et son assureur, il a été convenu que la commune fasse le nécessaire auprès de son assureur et du SIEG (responsable des travaux) pour trouver une solution, un prochain rendez-vous aura lieu en avril

- **Demande de reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, la commune a fait une demande de reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle, cette demande a été refusée, cependant une nouvelle demande a été faite fin décembre 2023, un retour est attendu début 2<sup>nd</sup> trimestre 2024.

### **3. Délibération SIAREC changement de statuts**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du SIAREC de confirmer la modification n°5 des statuts telle que délibérée le 12 décembre 2023 par le comité syndical. Cette modification porte sur "l'intégration de la commune d'ISSERTEAUX, de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE et de RIOM LIMAGNE et VOLCANS en compétence d'assainissement collectif".

Après avoir soumis le document transmis par le SIAREC au Conseil Municipal, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces changements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'intégration e la commune d'ISSERTEAUX, de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE et de RIOM LIMAGNE et VOLCANS en compétence d'assainissement collectif et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

#### **4. Délibération SBL changement des statuts**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du SBL de confirmer la modification des statuts telle que délibérée le 14 décembre 2023 par le comité syndical.

Cette modification porte sur "l'adhésion de la commune de LEMPTY au SMEA de la BASSE LIMAGNE au titre de l'Assainissement collectif et de la modification des statuts qui en découle"

Après avoir soumis le document transmis par le SBL au Conseil Municipal, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces changements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de LEMPTY au SMEA de la BASSE LIMAGNE au titre de l'Assainissement collectif et de la modification des statuts qui en découle et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

#### **5. CDG 63 : Nouvelle mission de soutien au secrétaire de mairie**

Mme le Maire explique que le CDG63 propose un service qui permet de remplacer les secrétaires en cas d'absence ou de les soulager en cas de surcroît d'activité, notamment avec une permanence téléphonique. Le Conseil, après en avoir discuté avec la secrétaire, pense qu'il n'est pas nécessaire d'adhérer à cette proposition.

#### **6. Compte de gestion 2023**

Mme le Maire explique au Conseil la situation financière de la commune pour 2023, et présente les comptes. Elle explique que lors du prochain conseil il conviendra de voter le compte financier unique qui regroupe le compte de gestion et le compte administratif qui étaient votés auparavant.

#### **7. Perspectives financières 2024**

Mme le Maire fait une présentation globale de ce qui pourrait être le budget 2024 qui sera voté lors du prochain Conseil.

## 8. Travaux à prévoir et conséquences financières

- **Réhabilitation ancienne école**

Mme le Maire informe le Conseil qu'un rendez-vous a eu lieu le 12 février avec Muriel CROS des bâtiments de France, cette dernière veut qu'on lui fasse des propositions et a indiqué ce qu'elle ne voulait surtout pas pour la réhabilitation de ce bâtiment, elle veut notamment l'isolation du bâtiment par l'intérieur et non par l'extérieur. M. MILLON va travailler sur ce projet avec Ar Ter.

- **Délibération demande subventions**

Madame la Maire rappelle que la commune doit solliciter des subventions auprès de l'Etat, la Région et le département pour la réalisation de la réhabilitation de l'ancienne école.

Le montant de ces travaux s'élève à 598 913.00 € HT

Les subventions demandées sont les suivantes :

• Etat	19.97 %	119 619.00 €
• Région	16.70 %	100 000.00 €
• Département FIC	16.70 %	100 000.00 €
• Département logement	2.50 %	15 000.00 €
• Département Bonus réemploi	1.12 %	6 720.00 €
• Département Bois local	2.49 %	14 914.87 €
• Département Energie	1.73 %	10 350.00 €
• Fond Vert	18.79 %	112 550.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de faire ces demandes de subventions afin d'engager les travaux pour la réhabilitation de l'ancienne école, et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires aux demandes de subventions.

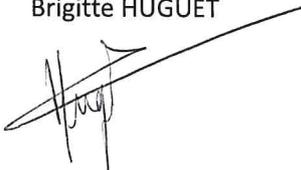
- **Réhabilitation du Fort**

Mme le Maire informe que les fouilles archéologiques prévues dans le Fort auront un coût de 80 000€ pour la commune et qu'une demande de subvention sera faite mais avec aucune garantie que la commune ait droit à cela. Malheureusement la commune est obligée de faire ces fouilles pour que les travaux du Fort puissent reprendre.

**La séance a été levée à 21h30**

Le secrétaire de Séance,

Brigitte HUGUET



Le Maire,

Bernadette DUTHEIL

